29e ANNÉE N° 2382 PARAIT LE SAMEDI 7 JUIN 1913

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Le droit du "Soixantième"

Le tribunal de notre ville a rendu à l'audience de mardi dernier son jugement dans l'affaire pendante intentée par le syndicat des boulangers aux dames Vanel et Julien, dont nous avons à plusieurs reprises donné ici de très longs détails.

Le jugement qui vient d'être rendu et qu'on lira plus loin, ne tranche nullement la question. Il est digne du jugement de Salomon.

La conclusion est que le droit du soixantième est supprimé momentanément, mais il est susceptible de reparaître lorsque les fours auront été réparés, qu'il y aura fournier et fournière pour cuire le pain, si... avant il n'y a pas eu vente.

A titre de renseignements et à fin de permettre aux lecteurs de suivre le jugement nous publions une partie des nombreux considérants l'accompagnant dont quelques-uns sont très bien compris :

Attendu que le syndicat de la boulangerie Sisteronnaise constitué en conformité de la loi du 28 mars 1884, légalement représenté par son président Jourdan actionne devant le tribunal les dames Vanel et Julien en alléguant l'inexécution par elles des charges prévues par un acte de banalité conventionnelle, remontant en 1723 et dans les droits et obligations duquel elles se trouvent avoir succédé à l'heure actuelle.

Que le syndicat conclue au remboursement des sommes versées par les boulangers, pour le dernier trimestre de 1912, à titre de redevance de la banalité ; qu'ils demandent en outre que les boulangers soient délités à l'avenir du paiement de toute redevance, tant que les defenderesses ne rempliront pas complètement les obligations qui leur incombent et spécialement tant qu'elles n'entretiendront pas en bon état les fours qui ont motivé l'établissement de la banalité.

Attendu que la villede Sisteron représentée par son maire Gasquet, joint son action à celle du syndicat, et, invoquant les mêmes motifs conclue qu'à l'avenir les habitants de la ville et les boulangers soient déliés de leurs obligations.

.....

Attendu qu'en vendant en 1723 contre la somme de 30,500 livres les huit fours banaux qu'elle possédait dans huit quartiers différents et en abandonnant à un particulier le droit de lever et percevoir les redevances de la banalité, la ville de Sisteron a stipulé que les concessionnaires de la banalité seraient obligés de tenir les fours en bon état, à la disposition des habitants tenus d'y faire cuire leurs pains et de payer le droit de fournage fixé au vingtième.

Qu'en ce qui concerne les boulangers, le contrat stipule qu'ils auront la "faculté" de se servir de leurs fours et qu'en considération de ce qu'ils concourrent aux dépenses de la panification en fournissant le bois et en faisant les manœuvres nécessaires, la redevance à payer par eux sera réduite au soixantième grain.

Attendu que la banalité ainsi établie est sans conteste una banalité conventionnelle, qu'à ce titre elle subsiste malgré la législation révolutionnaire.

.....

Attendu que les fours banaux de Sisteron ont fait l'objet, en dernier lieu de jugements d'adjudication prononcés en faveur des auteurs des dames Vanel et Julien les 17 juin et 7 juillet 1862, moyennant le prix de 25.950 francs,

.....

Attendu qu'il est constant que la plupart de ces fours sont actuellement hors d'état de fonctionner ; que quelques uns se trouvent détournés de leurs destinations, que les defenderesses reconnaissaient que parmi ceux prévus par l'acte de 1723 et les jugements de 1862 et situés à proximité des habitants dans chacun des différents quartiers de Sisteron, deux seulement pourraient être utilisés.

Qu'ainsi, ces fours qui étaient le *principe d'existence du droit de banalité, l'origine et la raison de ces éléments* s'ils n'ont pas complètements disparus, sont dans un état de délabrement qui les empêche de fonctionner. Qu'on peut se demander si cette situation n'a pas eu pour effet d'anéantir dans son essence même le droit et d'annuler la perception.

.....

Attendu que les titulaires actuels de la banalité de Sisteron ont été si bien pénétrés de ces considérations qu'ils ont accepté d'entrer — directement ou par représentant — en pourparlers en vue d'un rachat équitable qui mettrait fin à une situation d'un autre âge, dont la survivance à notre époque est vraiment choquante, car elle laisse des particuliers percevoir le produit d'un impôt direct sur un objet de première nécessité.

Que s'attachant à l'inexécution par les titulaires de la banalité de leurs obligations, le syndicat et la ville ont été amenés à se prévaloir de l'article 1184 du C. C. qui pose le principe d'après lequel tout fait quelconque qui empêche une des parties de remplir ses obligations, dispense nécessairement et en même temps les autres parties de remplir les leurs.

Attendu que l'exploit du 14 décembre 1912 peut être considéré comme une mise en demeure ; qu'au surplus l'assignation vaudrait également une mise en demeure, qu'à ce point de vue l'application de l'art. 1184 ne paraît pas devoir être écarté.

.....

Que cette question demande a être examinée du coté du Syndicat et du coté de la ville.

Attendu que le préjudice résultant de cette inexécution paraît contestable en ce qui concerne les boulangers, car ils semblent qu'ils bénéficient de l'impossibilité du fonctionnement des fours, leur industrie gagnant de ce chef en importance.

.....

Attendu qu'il en est tout autrement à l'égard de la ville; que si elle a cédé à des particuliers ses fours et le droit de percevoir les redevances qui en découlent et si elle leur a délégué le pouvoir de contrainte et le droit de coercition qui sont les attributs de l'autorité publique, elle a nécessairement gardé le droit d'en surveiller les conditions d'exercice et l'usage.

.....

Que si l'on envisage encore le droit pour les habitants de se grouper en coopérative et d'user des fours, il n'est pas moins douteux que la ruine de ceux-ci est un obstacle à l'exercice de ce droit coopératif.

Attendu que l'offre faite par les titulaires de la banalité de restaurer et maintenir deux fours, paraît être une exécution *insuffisante*, car ils peuvent être éloignés des habitants qui voudraient les utiliser et par suite d'un usage moins commode pour eux, alors que l'acte de 1723 et le jugement d'adjudication de 1862 en prévoient l'existence dans chacun des différents quatiers de la ville.

Attendu, en dernier lieu, que les défenderesses ne sont pas fondées à exciper des changements survenus dans les habitudes pour prétendre qu'il n'y a pas faute de leur part dans l'inexécution des obligations prévues par l'acte de 1723 et le cahier des charges de 1862.

.....

Par ces motifs,

Le tribunal après audition du ministère public en ses conclusions et après délibération, statuant en matière ordinaire et en premier ressort, déclare le Syndicat de la boulangerie sisteronnaise mal fondée à se prévaloir des clauses et conditions de l'acte de 1723 et du cahier des charges de 1862. Dit que sa demande en répétition d'indu est injustifiée. Déclare, au contraire, la ville recevable et fondée à son intervention et en ses prétentions. *Dit que pour sanctionner l'inexécution par les concessionnaires de la banalité de leur obligations, toutes les perceptions prévues à leurs profit seront suspendus et que tous les assujettis (habitants et boulangers) seront délivrés de leurs obligations. Donne acte à la ville de ses réserves formulées en ce qui concerne la poursuite de la résolution de l'acte de 1723 si les manquements se continuent ou viennent à se reproduire.*

Rejette toutes les autres fins ou conclusions contraires des parties.

Et attendu que le syndicat et les défenderesses ont succombé respectivement sur différents chefs, dit qu'il sera fait masse de dépenses qui seront supportées par eux par moitié.

VARIÉTÉS

Courrier de la Mode

Bien que n'ayant pas l'honneur de la connaître, je ne puis m'empêcher d'applaudir — et de tout cœur — à l'article véhément de Mme Camille Duguet, dans la *Vraie Mode*, du 11 mai 1913.

Bravo, madame ! Au nom de la morale, au nom du cœur et de la Bonté, il faudrait que toutes les femmes françaises se ralient autour de vous et méprisent hautement cette mode macabre qu'elles cherchent plutôt à suivre, par snobisme, plus que par goût je l'espère... quoique le succès des courses de taureaux, des batailles de coqs et tout dernièrement l'engouement pour cette terrible lutte de l'homme contre les rats, prouvent surabondamment que les raffinées de la civilisation gardent quand même en elles l'atavisme de cruauté qui fit les Caïn, les Néron et les Marguerite de Bourgogne !

Devrait-on défendre aux femmes, vraiment femmes, de venir assister à la mort d'un homme guillotiné, cet homme fût-il le dernier des bandits ! Que la justice fasse son œuvre soit ! puisqu'il paraît que tuer un assassin venge ses victimes ! Maïs au moins que la justice se fasse sans nous et ne se donne pas en spectacle ! De quel droit les jolies mondaines qui viennent de se délecter à ce spectacle tragique pourront-elles déverser les plus méprisantes épithètes aux « Tricoteuses » de sinistre mémoire qui promenaient au bout de leurs piques les têtes ensanglantées des ci-devant.

C'étaient alors le plus souvent d'horribles mégères surexcitées par les évènements du moment, mais elles avaient pour elles l'excuse du manque d'éducation morale et intellectuelle, de l'entraînement inconscient des foules, des privations et de la misère si mauvaise conseillère trop souvent !

* * *

Donc restons femmes, femmes vraiment dignes de ce nom et occupons-nous plutôt encore des mille futilités de la mode que de nous laisser aller à des aberrations mentales indignes d'être conscients. Plusieurs mamans me demandent quelles sont les coiffures les plus à la mode pour leurs fillettes. Je trouve la question un peu difficile à résoudre pour moi qui n'ai pas devant moi la mignonne tête dont j'ignore l'expression et le cachet particulier. Je vais cependant vous indiquer les genres les plus répandus en ce moment (ce qui ne veut nullement dire qu'un autre arrangement soit mal) — surtout chères mamans si coquettes, étudiez bien le *type* de la mignonne que vous voulez embellir, car j'ai vu dernièrement deux jumelles qu'on avait coiffées identiquement et dont l'une était de ce fait absolument ridicule tandis que l'autre évoquait la tête d'une mignonne danseuse de Pompéï, avec ses cheveux noirs bouclés en grasses anglaises, la frange soyeuse couvrant le front et maintenue par deux étroits velours pourpre perlés d'or. Elle était ainsi idéalement jolie parce que mince, fine, pâle et brune, tandis que la grosse réjouie bon temps, boulotte, rose, véritable pomme d'api, se trouvait tout à fait caricaturée, sous cet aspect concordant si mal avec sa nature et sa structure.

Pour les mamans qui n'aiment pas la frange pour les jeunes enfants, la plus jolie coiffure pour les bambines de 3 à 6 ans est de séparer les cheveux du devant par une raie de côté et d'attacher ainsi la bouffe obtenue par un ruban qui retombe avec les cheveux, soit sur le front, soit sur le côté selon leur longueur. Pour les grandes fillettes on ramène les cheveux *à droite*, on les natte et on les attache *à gauche*, près de l'oreille par un gros nœud de rubans assorti aux cheveux ou à la toilette. On peut aussi les fixer par une barrette, mais je trouve le nœud de rubans plus coquet et plus seyants à ces jeune et mutins visages.

Et maintenant chères mamans, essayez de rendre encore plus jolis vos mignons chérubins, mais cherchez surtout à les coiffer de façon seyante à leur âge et à leur genre de physionomie. C'est facile : il n'y a qu'à *vouloir*, *voir*, et se rendre compte comme pour soi-même avec la plus grande impartialité sans se laisser influencer par aucun parti pris.

J. ERARD.

Pour tous renseignements sur la mode, la cuisine, soins de beauté, de maison, toilette, arts, littérature, finance, etc., écrire à Mme Jeanne Erard, directrice des *Conseils d'une Parisienne*, 10, rue Dombasle, Montreuil-s/Bois (Seine).

PETITE CORRESPONDANCE

AIMEE PAR SON TRINGLOT, Sisteron.— Pourquei Tringlot ?

1° Mettez de la vaseline et brossez-les bien soigneusement matin et soir ; vos cheveux ont besoin de la brosse comme les chevaux de l'étrille.

2° La Société colombophile de Montreuil *Le Messager Montrenillois*, Direction L. Auclair et A. Chevalier, se chargera volontiers de vos lâcher. Demandez tous ces détails à l'un de ces Messieurs, 89, rue de Rosny, Montreuil-sous-Bois, (Seine.

UNE MOUETTE VOYAGEUSE, Forcalquier. — Mais certainement, Madame, vous n'avez qu'à demander au Comptoir National d'Escompte de Paris une lettre circulaire qui vous permettra de toucher dans chacune des villes où vous vous arrêterez, dans la succursale, les sommes dont vous aurez besoin au fur et à mesure, de même pour l'étranger. C'est beaucoup plus commode et plus sûr que d'emporter une somme plus importante avec soi.

MARIETTE. Sisteron. — Demandez un spécimen de l'*Agriculture Elevage*, 79, boulevard Saint-Germain, Paris. Vous y trouverez tous ces détails beaucoup plus détaillés que je ne puis vous donner ici.

J. E.

Chronique Sportive

LA SOCIETE SPORTIVE

Son rôle. — Son avenir

Depuis les temps les plus reculés, les hommes pratiquent les jeux, ce qu'en terme moderne nous appelons les sports. De beaux exemples de vaillance et de courage nous viennent de cette époque héroïque où les hommes d'alors ne devaient parfois leur vie qu'à la valeur de leur musculature.

César, l'Empereur romain, ne jetait il pas en pâture aux animaux des hommes qu'une foule avide d'émotions s'apprêtait à voir déchirer ? et debout, au milieu de l'arène bravant la mort pour son salut, le vainqueur ne donnait-il pas là l'exemple du courage, de la force, de la volonté, grâce auxquels il avait la vie sauve ?

Si Rome fut tragique dans ses jeux, la Grèce plus pacifiste nous donna Marathon,

© VILLE DE SISTERON

page glorieuse dans l'histoire sportive, personnifiant la valeur, l'énergie et le sacrifice ; Marathon, le soldat vainqueur qui recueillit, avec son dernier soupir, les ovations d'une foule en délire transportée par l'effort que venait d'accomplir devant ses yeux l'homme vainqueur qui s'effondrait.

Mais, si les temps depuis lors ont changé, ils n'ont pas effacé de notre mémoire ces traits d'héroisme qui nous sont cités en exemple et, à nos jours, grâce au développement de l'idée sportive, la propagation des jeux anciens est chose faite et les sports modernisés selon les besoins de la cause, ou le tempéramment des différents peuples, sont pratiqués dans le monde entier.

La race anglo saxonne fût la première à s'y accomoder et son tempéramment particulier trouva là l'occasion de la lutte, qualité inhérente au caractère spécial de ce peuple.

Le football, la boxe, la course, furent les premiers pratiqués chez nos voisins, et c'est d'Outre-Manche qu'ils furent implantés en France.

La mécanique vînt bientôt apporter son tribut à la vogue déjà croissante des sports, et, la bicyclette, quelque temps méprisée, trouva bientôt le meilleur accueil.

L'évolution du temps lui réserva depuis le plus probant succès et, aujourd'hui, l'industrie cycliste occupe la première place et le nombre de cycles en circulation est incalculable.

L'éducation des foules, en matière sportive, a contribué efficacement à la naissance de sociétés et groupements et, actuellement, chaque pays, ville ou bourgade, possède de fervents adeptes de l'idée nouvelle, travaillant en commun au développement de la pratique des sports.

L'œuvre des sociétés sportives, parfois obscure et ignorée, est noble, salutaire, et mérite à plusieurs titres l'intérêt que leur témoignent les connaisseurs, et la confiance de leurs membres qui comprennent la partie de leur enseignement.

Œuvre moralisatrice pour la jeunesse qui, s'y livrant en plein air à des exercices sains, sans excès, organise dans l'appareil musculaire un travail rationnel et bienfaisant pour l'organisme.

Certains auront tôt fait de critiquer l'œuvre saine pour le corps et l'esprit de la pratique des sports et de l'éducation physique.

Nous pouvons aisément répondre, sans crainte d'être démenti, que l'éducation physique est enseignée de pair avec celle de l'esprit dans tous les collèges et lycées de France, développant chez l'adepte des qualités de sang froid et de décision, qui là, seulement, peuvent être mises en valeur chez l'adolescent qui devient homme, ce qui lui convient mieux qu'une timidité exagérée et toujours ridicule.

D'autre part, les résultats moraux ont un champ d'action beaucoup plus étendu car, en éloignant des cabarets où l'on absorbe à petites doses la dégénérescence physique et évitant le contact pervers de relations souvent funestes, on conviendra que la ligne de conduite des sociétés sportives s'impose à l'attention et mérite d'être encouragée comme un bienfait social.

SPORTSMEN.

* * *

PETITES NOUVELLES

BOXE. — Carpentier s'est attribué à Gand le titre de "Champion d'Europe" en battant devant 20.000 spectateurs Bombardier Wels par konok-out en 4 rounds. Cette dernière victoire consacre définitivement Georges Carpentier comme prétendant au championnat du monde.

AUTOMOBILISME. — Goux, le réputé conducteur des voitures Peugeot, a remporté en Amérique le grand prix d'Indianopolis, couvrant les 804 kilomètres du parcours en 64 h. 29 minutes, soit à une moyenne de 120 kilomètres à l'heure. Cette course avait lieu sur piste.

AEROSTATION. — Trois aéronautes français, MM. Bienaimé, Schorcider et Senouques, ont atteint en ballon sphérique la prodigieuse altitude de 10.080 mètres.

AVIATION. — L'aviateur Perreyon, ayant à bord Mme de Plagino, s'est élevé à 5.100 mètres sur monoplan Blériot, 160 chevaux.

* * *

ON DIT qu'un match appelé à devenir historique a eu lieu dernièrement entre un cycliste et un train de voyageurs. Nous croyons savoir que pour se remettre de ce gigantesque effort, ce maître pédaleur se serait rendu à Nice (H.-A.) dans le plus strict incognito.

ON DIT qu'un concours pour l'emploi de téléphonistes (hommes) va être organisé prochainement sous le contrôle d'une commission composée de spécialistes. Plusieurs postulants seraient déjà inscrits pour subir les épreuves dans un établissement de la rive gauche.

ON DIT que la Caboche dont il a été maintes fois question va être noircie, devant passer bientôt entre les mains d'un nègre.

ON DIT que les descendants directs de la Gaule sisteronnaise se prépareraient à attaquer en masse l'armée des barbeaux en Durance. On signale à ce propos une grève générale des asticots et une hausse sur le fromage de gruyère.

Chronique Locale

SISTERON

Le renouvellement des Conseils généraux. — Le Gouvernement a décidé que les élections pour le renouvellement des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement auraient lieu le dimanche 27 juillet prochain pour le premier tour et le 3 août pour le second tour.

On sait qu'aux termes de la loi départementale du 10 aout 1871, les conseils généraux et les conseils d'arrondissement sont renouvelés par moitié tous les trois ans. La série sortante est en 1913 celle qui a été renouvelée en 1906.

Il y a environ 1500 conseillers généraux et 1800 conseillers d'arrondissement à élire au prochain renouvellement.

Sur les 1500 conseillers généraux sortants, il y a à peu près 150 députés et 80 sénateurs, qui tous demanderont le renouvellement de leur mandat cantonal

La période électorale est ouverte à dater de la publication du présent décret qui a été publié au *Journal Officiel* Les candidats peuvent donc se faire connaître et commencer leur campagne électorale.

A qui le tour de ces Messieurs ?

Excursion. — La société musicale *Les Touristes des Alpes* ira en excursion à St-Geniez et Authon, en voiture. Les dames et messieurs, membres honoraires, qui désirent participer à cette intéressante excursion sont priés de se faire inscrire à l'avance chez le président ou le secrétaire de la Société. Cette excursion a lieu dimanche prochain 15.

Départ, 6 heures du matin, visite de Pierre-Ecrite, Chardavons, St-Geniez, ascension du Pas-de-l'Echelle (20 minutes), beau panorama ; visite d'Authon, des Gorges de Feissal, de la Cascade de Gourgoumont, des rochers de Dromont. Au retour, concert à St-Geniez, bal champêtre ; retour à Sisteron à 6 heures du soir. Port de vivres obligatoire. Coût du voyage aller et retour, 3 fr. 50.

A cette occasion la musique donnera un concert le samedi soir à 8 h. 1/2.

Contributions indirectes. — M. Achard, receveur des contributions indirectes à Marignane est nommé en la même qualité à Sisteron, en remplacement de M. Chabrier, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Le départ de M. Chabrier sera sûrement regretté de tous ceux qui l'avaient approché, car, malgré la difficulté de ses fonctions, il avait sû acquérir l'estime de chacun, tout en restant l'employé fidèle à son devoir.

En regrettant le départ de M. Chabrier, nous souhaitons la bienvenue à son successeur.

Concours pour l'emploi de préposé des contributions indirectes.— Un concours pour l'emploi de préposé des contributions indirectes aura lieu dans le département le 4 septembre prochain.

Peuvent y prendre part les jeunes gens âgés de moins de 30 ans ayant accompli deux années au moins de service militaire et libérés postérieurement au 30 août 1911, ainsi que ceux actuellement sous les drapeaux qui sont susceptibles d'être disponibles au plus tard le 1er octobre prochain.

Les postulants se procureront le programme du concours, ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir et tous autres renseignements utiles, à la direction des contributions indirectes de leur département, où ils devront se faire inscrire avant le 5 juillet 1913.

Les listes seront irrévocablement closes à cette date.

Pour vendre des machines il est inutile d'avoir des connaissances spéciales, mais pour les réparer il faut des ouvriers consciencieux et compétents.

CONCHY & JUSTET

Avenue de la Gare et Rue Droite

— SISTERON —

Nouveau-Casino. — Le Cinéma LE RÊVE nous donnera samedi un programme des plus remarquables avec un joli film patriotique : *La Patrie avant tout*, et un drame à émotion intense : *l'Or qui brûle*. La partie comique sera tenue par la Maison Pathé : Rigadin et Max-Linder. C'est dire qu'on rira et que cette soirée sera une des meilleures de la saison.

Echos du Palais. — Leschiera Agostino, 55 ans, manœuvre, s.d.f., 20 jours de prison et aux dépens pour un arrêté d'expulsion.

Grillet Louis, propriétaire à Vaumeilh, et Lagarde Louis, berger à Melve, violences et voies de fait réciproques, le 1er 50 francs d'amende et aux dépens, le 2e acquitté, sans dépens.

Mes Suquet et Bontoux présentaient la défense.

Très prochainement l'Imprimerie du *Sisteron-Journal* sera transférée Rue Droite, N° 25 (dans le local du Restaurant du Lion d'Or).

Pour la location des locaux occupés actuellement par l'imprimerie s'adresser à M. Pascal Lieutier, imprimeur.

Dame seule prend pensionnaires jeunes filles, vie de famille, sorties en campagne. S'adresser au bureau du journal.

REMERCIEMENTS

Madame Wilhelm Chabas, Madame Edouard Chabas, née Provansal de Laragne, remercient bien vivement tous leurs amis et connaissances des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion de la messe anniversaire dite en la cathédrale de Sisteron à la mémoire inoubliable de Monsieur Edouard Chabas, leur fils et époux, si profondément regretté.

ETAT-CIVIL

du 30 mai au 6 juin 1913

NAISSANCES

Briançon Jean-Cyrille Napoléon.

MARIAGES

Néant

DÉCÈS

Ferrary Jean-Pascal, négociant, 76 ans, rue Droite.

L'emploi des Pilules Suisses **toniques, laxatives, dépuratives,** est ordonné dans les **maladies de l'estomac** et du **foie.** 1 fr. 50 la boite. Glaesel, ph. 28, rue Grammont, Paris.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Méfiez-vous des imitations. — V. VAISSIER.

l'Asthme d'été, ses causes

(Suite)

Les malades doivent éviter le soleil, la chaleur, les voyages en chemin de fer, les poussières et toutes les causes d'exaspération Le rhume de cerveau sera soigné avec le Narizol Berthiot. Loppression, les crises d'asthme disparaitront par l'emploi des fumigations de Poudre Louis Legras. Ce merveilleux médicament calme en moins d'une minute les plus violents accés d'asthme, de catarrhe, essoffllement, toux de vieilles bronchites et amène progressivement la guérison. — Narizol Berthiot, 1 fr. 35 la boîte. Poudre Louis Legras, 2 fr.10. Envoi contre mandat adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

A LOUER POUR LA St-MICHEL

Un Logement pour petit ménage, femme ou homme seul.

Ce logement situé au rez-de-chaussée comprend une vaste chambre bien éclairée et bien aérée, balcon exposé au soleil et vue sur la campagne, réserve pour bois, et magasin pouvant servir à tout usage.

S'adresser de suite à l'Imprimerie Pascal LIEUTIER.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

Continuant la série de ses publications artistiques, la Cie P.L.M. vient de faire paraître un remarquable *Atlas de la vallée du Rhône*, qui inaugure une collection de cinq albums similaires formant un admirable ensemble descriptif des régions desservies par son réseau.

L'Atlas de la vallée du Rhône, minutieusement documenté, illustré de nombreuses photo-gravures, renferme en outre deux superbes planches, hors-texte, en couleurs et carte très intéressante de la région, également en couleurs.

L'Atlas de la vallée du Rhône est en vente au prix de 0 fr. 50 à la gare de Paris-Lyon (Bureau de renseignements et bibliothèques), dans les bureaux-succursales de Paris et bibliothèques des gares du réseau P.L.M. ; on peut aussi se le procurer en faisant la demande, par lettre adressée au Service de la publicité de la Cie P.L.M., 20, Boulevard Diderot, Paris, et accompagnée de 0 fr. 60 pour les envois à destination de la France et de 0 fr. 65 (mandat-poste international) pour ceux à destination de l'étranger.

* * *

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

Cartes d'Excursions

1re, 2me, 3me classes — Individuelles ou de famille

dans le *Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne* et les *Cévennes*.

Emission dans toutes les gares du 15 juin au 15 septembre. Ces cartes donnent droit à *la libre circulation pendant 15 ou 30 jours sur les lignes de la zone choisie ; un voyage aller et retour,* avec arrêts facultatifs entre le point de départ et l'une quelconque des gares du périmètre de la zone. Si ce vayage dépasse 300 kilomètres, les prix sont augmentés pour chaque kilométre en plus de : 0,065 en 1e classe ; 0,045 en 2me classe, 0,03 en 3me classe. Les cartes de famille comportent les réductions suivantes sur les prix des cartes individuelles : 2e carte 10 o/o, 3e carte 20 o/o, 4me carte 30 o/o, 5me carte 40 o/o, 6me carte et les suivantes 50 o/o.

La demande de cartes doit être faite sur formulaire (délivré dans les gares) et être adressée, avec un portrait photographié de chacun des titulaires, à Paris : 6 heures avant le départ du train, 3 jours à l'avance dans les autres gares.

Bulletin Financier

Marché tout d'abord ferme, puis plus faible par suite d'exécutions d'acheteurs défaillants. Le 3 0/0 s'inscrit à 85.50.

Les Fonds d'Etats étrangers sont irréguliers : Extérieure 90,25 : Turc 86.60.

Etablissements de crédits faibles. Crédit Lyonnais 1645, Société Générale 814, Banque Franco Américaine 481, Banco di Roma 106.

La Banque suisse et française a décidé de porter le capital social de 25 à 40 millions, par la création de 30.000 actions nouvelles de de 500 fr. émises à 625 francs. Les bulletins de souscription, accompagnés d'un premier versement de 150 francs, devront être parvenus au plus tard le 12 juin.

Valeurs industrielles russes très lourdes : Briansk 553 ; Tubes de Sosmowice 848.

Valeurs de pétrole résistantes : Lianosoff 752 ; Oklahoma amalgamated 39.

Compartiment cuprifère toujours hésitant : Rio 1885.

Valeurs diamantifères assez soutenues : de Beers 538.

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me PIERRE BOREL
Licencié en Droit, Notaire
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ

Petite Maison bourgeoise

comprenant vestibules, salon, salle à manger, six chambres de maître, deux chambres de domestiques, cuisine, water-closet moderne, remise, deux écuries, caves, etc., sise à Sisteron.

Tout à l'égout, Electricité, vue sur la vallée de la Durance,

S'adresser à Me **Borel**, notaire à Sisteron.

A REMETTRE PRÉSENTEMENT
UN CAFÉ

situé au centre de la ville
S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER

au 24 août prochain
Moulin de Fombeton
Pour renseignements s'adresser à M Roumieu à Fombeton.

A VENDRE

Matériel de restaurant comprenant tables en marbre, chaises et ustensiles de ménage.
S'adresser au bureau du journal.

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS.

Vous tous qui souffrez de Hernies

vous portez un bandage à ressort qui vous torture et qui, laissant glisser votre hernie, écrase votre intestin sous la pelote. Vous le remplacez alors par un bandage **plus souple** dont la puissance est nulle et qui s'allonge démesurément, n'est plus utilisable au bout de quelque temps. Votre hernie n'est jamais maintenue et vous redoutez l'étranglement fatal. C'est pour vous la souffrance physique, aggravée par la torture morale. Eh bien, il existe un **appareil sans ressort** et **sans sous-cuisse**, inventé par M GLASER, spécialiste de Paris.

Sans ressort, il est si souple et si léger que les personnes les plus délicates peuvent le porter jour et nuit, **sans gêne**. On peut affirmer que la ceinture est presque inusable et sa puissance est telle, qu'il immobilise radicalement les hernies les plus volumineuses, les plus rebelles Ajoutons qu'un système spécial donne à cet appareil une puissance d'élasticité précieuse et constante et c'est là le secret de cette merveilleuse invention. Nous n'insistons pas davantage. Le doute est bien permis à ceux qui ont éprouvé des déceptions continuelles.

Qu'ils viennent donc voir M. GLASER, spécialiste, et essayer cet appareil Ils pourront ainsi se convaincre que le **soulagement est immédiat**, et il leur sera démontré que, grâce à la contention radicale et parfaite, tout espoir de guérison n'est jamais perdu.

Aussi engageons nous vivement toutes les personnes atteintes de hernies, efforts et descentes (hommes, femmes et enfants), à se rendre auprès du dévoué spécialiste qui les recevra à :

VEYNES, le 10 Juin, Hôtel Dousselin.
GAP, le 14 Juin, Hôtel des Négociants.
DIGNE, le 15 Juin, Hôtel Boyer-Mistre.
SISTERON, le 16 Juin, Hôtel des Acacias

Pour éviter l'étranglement des hernies, demander la brochure gratuite à M. GLASER, Boulevard Sébastopol, 38, à Paris.

LA VIE HEUREUSE

Quelle femme ne souhaite posséder la grâce ?

Or la grâce autant qu'un don est un art, l'art féminin par exelence. Toutes les femmes seront ravies de trouver dans la **Vie Heureuse** de mai une curieuse initiation aux secrets de cet art, présentée sous la forme la plus pratique par une des reines de la grâce.

Les pages qui encadrent ce *désirable* Précis de la grâce répondent en même temps qu'aux souhaits les plus chers des femmes élégantes et cultivées, aux plus heureuse suggestions de l'actualité.

Un saisissant portrait inédit du maitre Antoine de la Gandara y montre Madame Ida Rubinstein qui va créer la *Pisanelle* l'œuvre nouvelle de d'Annunzio ; Mlle Cécile Sorel y parait dans une des plus belles scènes de *Vouloir*, le jour même de la grande première de la *Comédie Française* ; M André Brûlé l'arbitre des élégances aux théâtres, y fait une leçon illustrée de mode masculine ; on y voit autour d'une charmante Parisienne, les chiens à la mode, triomphateurs de l'exposition canine ; le Dr Toulouse, dans sa quatrième consultation, y donne les règles de la civilité ; un spirituel dessin d'Albert Guillaume y montre un aspect imprévu du Salon ; les dernières créations de la rue de la Paix figurées par de ravissants modèles et commentées par Sybil de Lancey, la plus autorisée des chroniqueuses d'aujourd'hui, y mettent la mode sous les yeux. Enfin la *Vie Heureuse* du 15 mai apporte à ses lectrices deux magnifiques innovations littéraires : la seconde partie de l'*Ombre du Bonheur*, roman inédit de M. Henry Bidou, soit cent pages d'un volume à 3 fr. 50 ; le premier article d'une série tout à fait nouvelle où sous ce titre inspiré du grand siècle : le *Salon Bleu*, seront mises en scène chaque mois avec un art exquis les leçons de l'actualité.

Abonnement : Départements, 7 francs ; Etranger 9 francs ; le numéro 50 centimes.

RETARD des Epoques

MESDAMES, qui êtes inquiètes pour vos époques (douleurs, irrégularités, retards ou suppressions), quand vous aurez tout essayé sans résultat, *écrivez en toute confiance au* Dr du Laboratoire des Spécialités, 11, Bd Papin, Lille, *qui vous indiquera un moyen* **efficace, garanti et sans danger.**

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
LESSIVE PHÉNIX

MESDAMES pour ***Douleurs, Irrégularités, Suppressions*** ou tout
RETARD DES EPOQUES
adressez-vous de préférence *à un pharmacien* qui vous indiquera un produit sérieux et efficace. Ecrire en confiance LACROIX phie-spécialiste, Lille (Nord), qui vous enverra tous renseignements.

ROYAL WINDSOR

LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?
Si oui, employez le ROYAL WINDSOR
Ce produit *par excellence* **rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR.** Chez les Coiffeurs, Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* Entrepôt: 28, Rue d'Enghien, PARIS.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

DEPARTEMENT DES BASSES-ALPES

Chemin d'Intérêt Commun N° 18 de Sisteron à Thoard

Rectification entre le Chemin de grande communication N° 4 et la Campagne Bayle

COMMUNE D'ENTREPIERRES

PURGE D'HYPOTHEQUES

AVIS

Par acte administratif reçu les 20 octobre mil-neuf-douze et 15 janvier mil-neuf-cent-treize par M. le Maire d'ENTREPIERRES à cet effet délégué, enregistré, les propriétaires dénommés dans le tableau ci-après ont cédé à l'Administration Vicinale pour la rectification du Chemin d'Intérêt Commun numéro 18, les parcelles de terrains dont la désignation suit et dont la vente a été stipulée aux conditions suivantes :

Numéros d'ordre	NOM ET PRÉNOMS des PROPRIÉTAIRES	DOMICILE	DÉSIGNATIONS CADASTRALES			NATURE DES TERRAINS	CONTENANCE EN MÈTRES CARRÉS		PRIX STIPULÉ		INDEMNITÉS SPÉCIALES		TOTAL
			section	numéros	LIEUX DITS		par parcelle	par propriétaire	par parcelle	par propriétaire	CAUSES d'augmentation	Montant de l'augmentation	par propriétaire
1	1° Jean Baptistin dit BRUNEL et 2° Antonia AILHAUD son épouse, propriétaires.	Salignac	E	97	Colet d'Arouès	Labour	320m2	1819m2	120 f.	671 f. 50	Aire pavée supprimée et morcellement.	128 f. 50	800 f. 00
			E	92	id.	id.	194 »		72.75				
			E	94	id.	id.	1220 »		457 50				
			E	42	id.	labour taillis	85 »		21.25				
2	1° Marie Louise GIRAUD Vve DEVEZE ; 2° Denise Madeleine Charlotte DEVEZE, Vve BOREL, épouse François Georges Antoine Maxime, préfet des Vosges, agissant en son propre nom et en qualité de tutrice légale de sa fille mineure Juliette Cécile Marie Louise BOREL ; 3° Henriette Isabelle, Marie Honorée DEVEZE, épouse MASSOT Louis Joseph Aristide, banquier à Sisteron ; 4° VILLEVIELLE Elie, ex-percepteur des Contribution directes, demeurant aux Mées, agissant en qualité d'usufruitier.		E	322	Briasc	Labour	1057 »	2376 »	528.50	1188 f. 00	Indemnité de morcellement et perte d'arbres et d'arbustes	912 f.	2100 f. 00
			E	296	id.	id.	67 »		33 50				
			E	294	id.	id.	40 »		20 00				
			E	295	id.	id.	123 »		61.50				
			E	231	id.	id.	180 »		90 00				
			E	293	id.	id	421 »		210.50				
			E	291	id.	id.	240 »		120 00				
			E	273	id.	id.	248 »		124.00				

Cette publication est faite en conformité des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, afin que les intéressés puissent dans la quinzaine de la transcription de l'acte, faire inscrire les privilèges et les hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales. A défaut d'inscription dans ce délai, les immeubles cédés à l'Administration Vicinale seront affranchis de tous privilèges de quelque nature qu'ils soient, sans préjudice des droits de femmes, mineurs et interdits, sur le montant de l'indemnité revenant aux vendeurs.

Fait, à Digne le 24 Mai 1913.

Pour le Préfet des Basses-Alpes,
Le Secrétaire Général : BRACONNIER.

© VILLE DE SISTERON

Automobiles, Cycles, Motocyclettes.

'PEUGEOT'

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION AUTOMOBILES, prix très réduits

MACHINES A COUDRE

Francis JOURDAN succesr de H. Martel

Rue de Provence — SISTERON — Basses-Alpes

Epicerie-Droguerie Vve A. TURIN

Rue de l'Horloge — SISTERON

Spécialités de Café, Chocolats et Cacaos
Mastic pour le greffage ; Cire à cacheter les bouteilles
Légumes secs ; Morue 1er choix
Sulfate de fer et de cuivre ; Farine de lin ; Moutarde
Parfumerie ; Savons de toilette ; Bois et savon de Panama ; Essences
Alcool de Menthe ; Liqueurs ; Eau des Carmes
Teintures. — Peintures — Antirouille. — Eponges

Bouillies pour le Sulfatage des Vignes

Droguerie Vve TURIN, rue de l'Horloge, Sisteron

I N° 17

Complet en 18 Livraisons — Un franc net la livraison

LES MERVEILLES DE LA FRANCE

LES MONUMENTS — LES HABITANTS

LE PAYS

Près de 400 admirables Photographies

LIBRAIRIE HACHETTE & Cie, 79 Bd St Germain PARIS

NOUVEAUTÉS !

Demandez chez tous les Libraires

1° La colle blanche supérieure
"FIXOL"
Se fait en 2 grandeurs de flacons
0 fr. 95 et 1 fr. 90
La meilleure des colles actuelles
POUR TOUS USAGES

2° L'encrier breveté S. G. D. G
Inversable à niveau constant
Le "PLENUM"
Se remplit une fois par an !
4 Modèles - 1 fr. 95 à 14 fr.
Le plus économique et le plus parfait des encriers actuellement en vente.

HACHETTE & Cie. ÉDITEURS

Produits Alimentaires

Hygiéniques et de Régime
pour
DIABÉTIQUES, DYSPEPTIQUES, ALBUMINURIQUES
et personnes souffrant de l'Estomac

TÉLÉPHONE 44-09

F. GIRAUD

124, Avenue Thiers, LYON

Pain mousseline
Flûtes mousseline
Biscottes mousseline
Céréaline au gluten
Céréaline au Cacao
Céréaline à la viande de bœuf
Semoules mousseline de gluten
Semoules mousselines torréfiées
Flocons mousseline d'avoine
Flocons mousseline d'orge
Flocons mousseline de lentilles
Farine mousseline torréfiée
Farine mousseline de lentilles
Farine mousseline de haricots verts
Crème mousseline d'avoine
Crème mousseline d'orge
Crème mousseline de riz
Crème mousseline de févettes

Petit bananin. — Flocons mousseline haricots et pois verts. — Farine mousseline pois verts. — Crème de banane ; Crème mousseline « Radix », au suc de carotte. — Crème mousseline de pommes reinettes — Crème mousseline d'Epinards. — Crème mousseline de châtaignes.

Les pains et les flûtes se font sans sel pour albuminuriques

La Maison F. GIRAUD a obtenu les plus grandes récompenses dans toutes les Expositions où elle a présenté ses produits

Les demander dans toutes les bonnes maisons d'Alimentation
Boulangeries, Epiceries, etc., etc,

EXIGER LA MARQUE

Seule Maison de vente à Sisteron :

Epicerie Centrale F. AUDIBERT, rue Droite, 43

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER Place de la Mairie, prochainement 25, rue Droite, SISTERON

Impressions commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS
CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES
TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON